

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je déclare ouverte la quatrième séance du Conseil Municipal de Saint-Denis.

\*

\* \*

## COMPTE RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE

### GRACE AUX DELEGATIONS

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de Décembre 1970.

Voici le compte rendu des opérations effectuées à ce jour :

- Arrêté n° 98 en date du 3 Mars 1982 portant passation d'un marché d'études avec le Bureau d'Etudes SECMO pour la pose d'une canalisation d'eau potable - liaison puits Z.E.C./station de Bellepierre (tronçons 4 - 5 - 7 sur le CD 44). Montant de la dépense : 183 945,93 F TTC.

- Arrêté n° 99 en date du 5 Mars 1982 relatif au paiement à Me CHICAUD d'une note d'honoraires pour l'action à engager par la Commune de Saint-Denis à l'encontre de l'Etat Français : versement transport. Montant de la dépense : 2 500,00 F.

- Arrêté n° 101 en date du 8 mars 1982 portant passation d'un marché négocié avec la Société d'Aide Technique de Coopération pour la construction de 35 LTS sis à la Montagne 8e chemin neuf. Montant de la dépense : 236 887,21 F.

- Arrêté n° 102 en date du 8 mars 1982 portant passation d'un marché négocié avec l'architecte QUENTIN pour la construction de 22 LTS sis à Commune Prima. Montant de la dépense : 160 130,20 F.

- Arrêté n° 104 en date du 10 Mars 1982 portant passation d'un contrat avec les établissements BODET pour l'entretien de l'installation de 3 panneaux d'affichage et d'un horloge quartz + 9 réceptrices. Montant de la dépense : 13 800,00 F.

- Arrêté n° 120 en date du 11 Mars 1982 portant passation d'un marché négocié avec l'entreprise "le Béliet" pour la réfection de 4 classes éclairés à l'école Canal du Brûlé. Montant de la dépense : 194 933,20 FTTC.

- Arrêté n° 123 en date du 16 Mars 1982 relatif à la passation d'une convention d'occupation privative du domaine public.

- Arrêté n° 133 en date du 18 Mars 1982 approuvant l'estimation proposée par le service de la D.D.E. pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin Montauban (2e tranche) à la Bretagne.

- Arrêté n° 133 en date du 22 Mars 1982 portant passation d'un marché négocié avec la société G.T.O.I. pour la réalisation des travaux de fabrication et de mise en oeuvre des enrobés sur la plate-forme d'échanges à St Denis. Montant de la dépense : 271 276,25 FTTC.

\*

\* \*

LE MAIRE - Je commencerai la séance en remerciant tous ceux du conseil municipal qui m'ont écouté, c'est-à-dire la quasi totalité qui, après avoir choisi nos trois collègues : MM Marcel HOARAU, Marc GERARD et Eric BOYER, les ont effectivement soutenus au cours de cette campagne électorale pour élire des conseillers généraux. Volontairement, certains ont eu tendance à confondre les conseillers municipaux avec la Mairie de Saint-Denis. Je crois que la situation a été claire et que les conseillers municipaux ont eu le droit de soutenir des candidats comme n'importe qui.

Je vous remercie donc pour l'action que vous avez menée et je remercie également tous les électeurs qui ont fait confiance aux quatre candidats et qui les ont conduits au succès, à la fois le Dimanche 14 et le Dimanche 21 Mars. Ces élections se sont passées sans trop de heurts ni de difficultés graves. On peut quand même regretter l'attitude d'un de nos collègues qui n'a pas cru devoir respecter la neutralité municipale dans cette affaire et qui n'a pu s'empêcher d'attaquer la municipalité dont il est issu et dans laquelle il a été élu.

Je vous demande donc, mes chers collègues, d'applaudir MM Marcel HOARAU, Marc GERARD et Eric BOYER.

( applaudissements )

M. HOARAU - Je vous demanderai maintenant d'applaudir très fort Monsieur le Maire.

( applaudissements )

LE MAIRE - Mes chers collègues, je dois vous dire que MM Marcel HOARAU et Marc GERARD sont admis d'office au sein du Conseil Régional.

En conséquence, nous devons élire deux représentants de la mairie au Conseil Régional. Cette assemblée devant se réunir le 26 Mars prochain, et pour respecter le délai de convocation qui est de trois jours francs, il fallait nous réunir, dès aujourd'hui, pour pouvoir faire parvenir au Préfet les noms des deux nouveaux conseillers régionaux.

Je vous demande donc de ratifier à main levée cette convocation d'urgence du conseil municipal. Je profite de l'occasion pour vous féliciter, vous êtes très très nombreux et c'est très rare de voir un tel conseil municipal. Je vous félicite pour votre civisme et votre assiduité.

Donc, Mesdames, Messieurs et chers collègues, je vous demande donc de ratifier la convocation d'urgence, vu les raisons que je viens de vous donner.

Quels sont ceux qui sont contre ?            0  
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?        0

ADOpte A L'UNANIMITE

\*